



**PROJET DE RAPPORT
POLITIQUE DE LA VILLE**

2015-2016

SYNTHESE

Juillet 2017

Table des matières

1- Présentation générale du Contrat de ville	3
1.1 Le périmètre du contrat de ville	3
1.2 Les partenaires du Contrat de ville	4
1.3 Les objectifs du Contrat de ville	4
1.4 Le Contrat de ville, ses annexes et déclinaisons thématiques	5
1.5 Les chiffres clés du Contrat de ville	6
2- L'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires de la métropole lilloise. .	7
2.1 Thématique emploi	7
2.2 Thématique habitat-peuplement	8
2.3 Thématique éducation	9
2.4 Thématique santé	9
2.5 Thématique ambiance urbaine	10
3- Les actions menées (période 2015-2016) au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires et les perspectives d'évolution pour 2017.	10
3.1 Actions et perspectives de la Métropole Européenne de Lille	10
3.1.1 MEL - Analyse transversale : gouvernance, ingénierie, participation des habitants, programmation et outils de suivi	11
3.1.2 MEL - Analyse des déclinaisons thématiques du Contrat de ville	13
3.2 Actions et perspectives des communes	23
3.3 Actions et perspectives des partenaires	23
3.3.1 L'Etat	23
3.3.2 La Région	26
3.3.3 Le Département	27
3.3.4 Caisse d'Allocations Familiales	27
3.3.5 Caisse Primaire d'Assurance Maladie	28
3.3.6 Pôle Emploi	29

1- Présentation générale du Contrat de ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 institue, pour les métropoles et autres structures intercommunales, la réalisation annuelle d'un rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire.

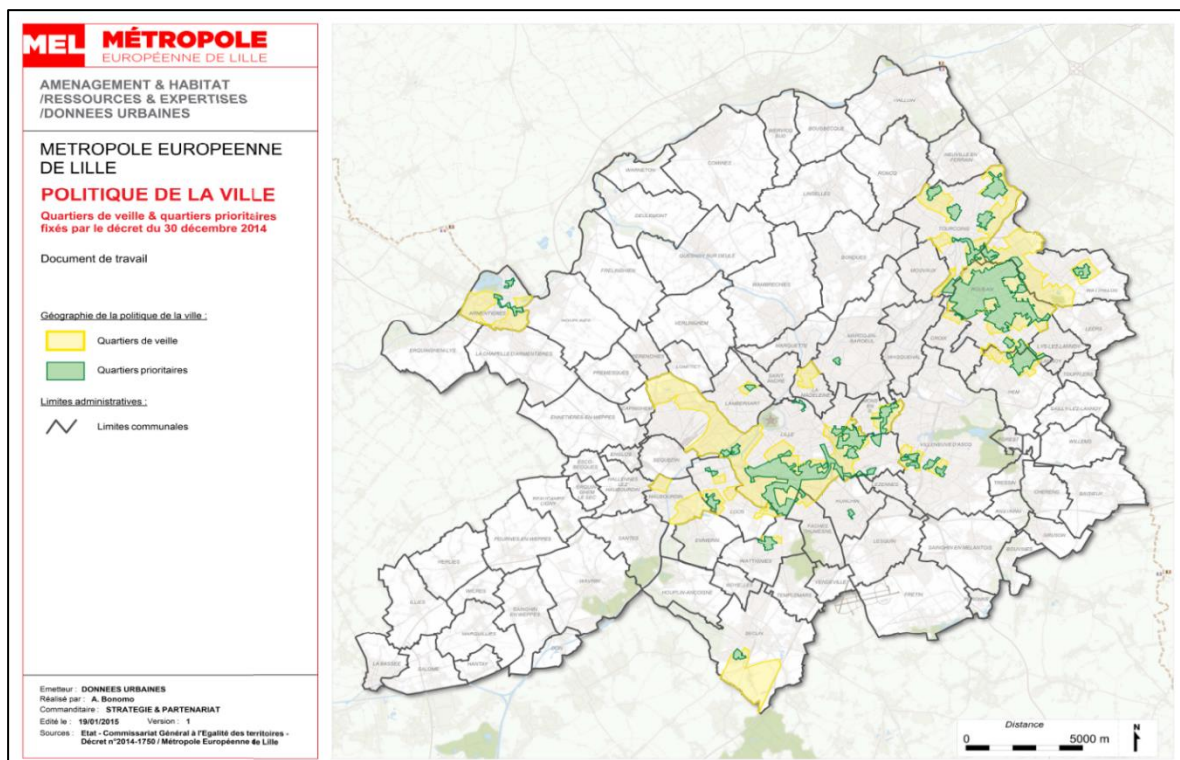
Pour la première édition de ce rapport (2015-2016), la Métropole Européenne de Lille a souhaité concevoir, dans une **démarche partenariale**, un document qui présente de **manière globale** les actions menées au bénéfice des habitants de la géographie prioritaire dans le cadre du Contrat de ville signé le 15 juillet 2015 pour une durée de 5 ans.

1.1 Le périmètre du contrat de ville

En 2014, les quartiers relevant de la politique de la ville représentaient une population totale de **357 220 habitants**, soit **31 %** de la population métropolitaine, dont **199 060 habitants en quartiers prioritaires (18%)** et **158 160 en quartiers de veille (14%)**.

En 2016, la Métropole lilloise compte au total 21 communes en politique de la ville :

<ul style="list-style-type: none">○ Armentières ;○ Croix ;○ Fâches-Thumesnil ;○ Hem ;○ Lambersart ;○ Lille – Lomme - Hellemmes ;○ Loos ;○ Lys-lez-Lannoy ;○ Marcq-en-Barœul ;○ Mons-en-Barœul ;	<ul style="list-style-type: none">○ Ronchin ;○ Roubaix ;○ Seclin ;○ Tourcoing ;○ Villeneuve d'Ascq ;○ Wattignies ;○ Wattrelos ;○ Haubourdin ;○ La Madeleine
--	---



1.2 Les partenaires du Contrat de ville

La pluralité des signataires du Contrat de ville témoigne de la dimension partenariale et de l'approche globale des actions menées. Aux communes mentionnées ci-dessus s'ajoutent :

- La Préfecture du Nord,
- La Région Hauts de France,
- Le Département du Nord,
- La Métropole Européenne de Lille,
- Pôle Emploi,
- Agence régionale de santé,
- Caisse des allocations familiales
- Chambre de commerce et d'industrie,
- Caisse primaire d'Assurance Maladie,
- Caisse de dépôts,
- Tribunal de grande instance de Lille,
- Chambre des métiers et de l'artisanat,
- Education Nationale,
- Les bailleurs sociaux.

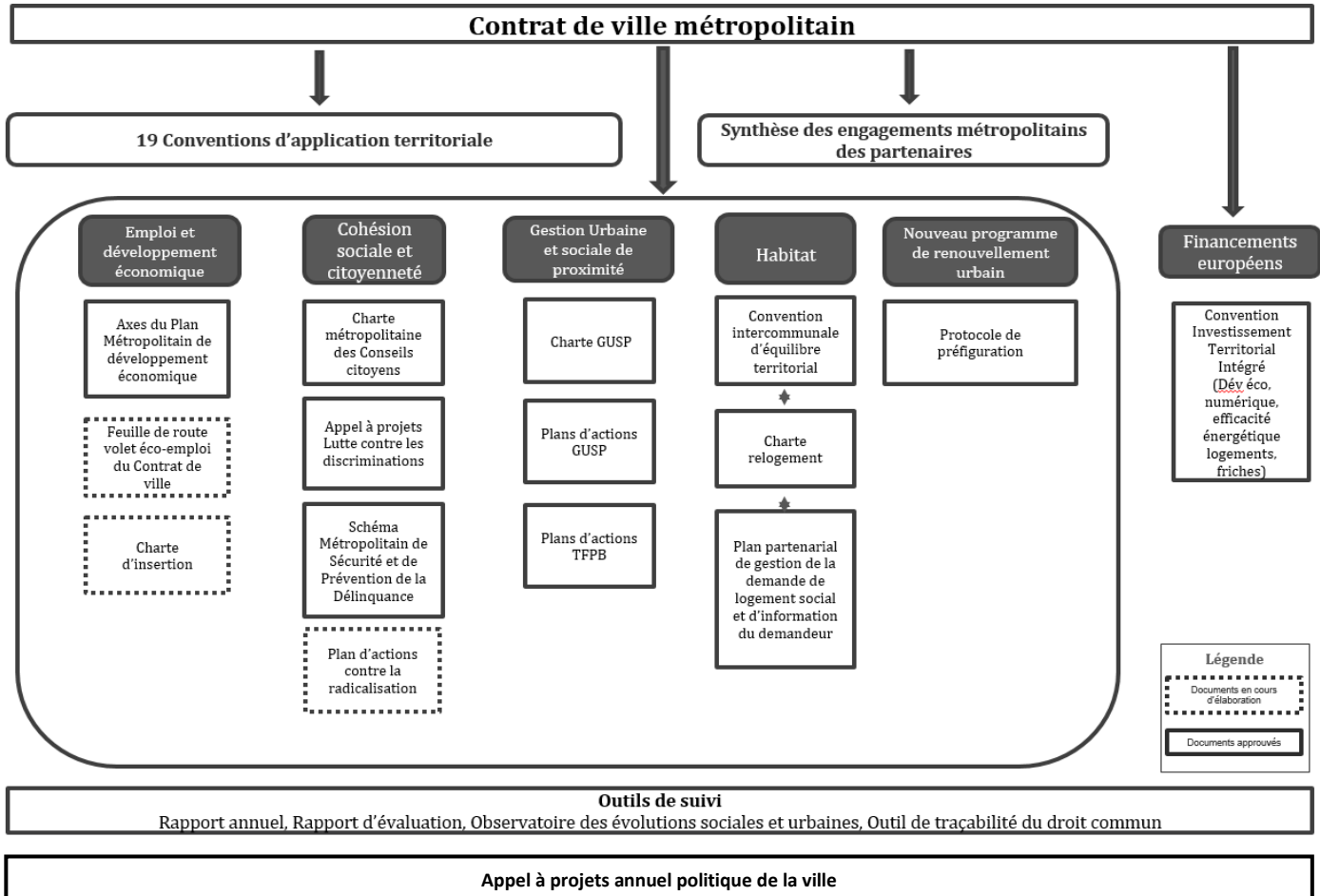
1.3 Les objectifs du Contrat de ville

Le Contrat de ville repose sur 3 piliers :

- **Contribuer au développement de l'économie dans les quartiers en relégation et à l'accroissement du taux d'emploi de la métropole.** Le Contrat de ville a pour vocation de réduire de 50 % l'écart entre le taux d'emploi des quartiers de la politique de la ville et celui de la métropole.
- **Favoriser la cohésion sociale en agissant sur trois leviers :**
 - *Soutenir les parcours éducatifs innovants des jeunes en difficulté*
 - *Assurer l'accès aux soins et aux équipements de santé ainsi qu'à la prévention*
 - *Consolider et mieux coordonner les dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance*
- **Améliorer le cadre de vie en pratiquant une politique de renouvellement urbain là où celui-ci nécessite une intervention ciblée et en recourant à deux leviers :**
 - *Favoriser un habitat de qualité et conforter les parcours résidentiels*
 - *Agir sur l'urbain*

1.4 Le Contrat de ville, ses annexes et déclinaisons thématiques

CONTRAT DE VILLE, SES ANNEXES ET DÉCLINAISONS



1.5 Les chiffres clés du Contrat de ville

Entre 2015 et 2016 : **+836** demandeurs d'emploi (soit une augmentation de **+2,6%**)

34% des emplois d'avenir habitent en QPV en 2016

Clause d'insertion : plus de 150 000 heures d'insertion soit **350 bénéficiaires**

40 millions € environ de valeur totale des actions financées dans le cadre de la programmation politique de la ville 2016

37 millions d'euros de fonds européens qui s'ajoutent au financement du Contrat de ville

Le taux d'emploi en QPV est de **44%** contre 59% de moyenne métropolitaine

Part de chômeurs dans la population active (31%) supérieure de **15 points** à la moyenne métropolitaine

Programmation Politique de la ville 2016 :

- **300** porteurs de projets
- **1 700** dossiers traités en 2016
- **42 comités** de co-construction pour l'instruction

Chiffre clés du rapport annuel politique de la ville 2015-2016

21 Conseils citoyens (labellisés ou en cours entre 2015-2016) soit **700 personnes**

REP + : **35,5 ETP** de coordinateurs REP créés

29 % de logements individuels contre 55% dans le reste de la Métropole

NPRU : montant financier de la première étape du protocole de préfiguration : **9,5 millions d'euros**

La réussite au brevet est inférieure de **19 points** à la moyenne métropolitaine

Part des bénéficiaires de la CMUC **2 fois** plus importante que dans l'ensemble de la métropole

Construction de **25 % à 30 %** de logements très sociaux (PLAI-I) à l'échelle de la MEL

40% des logements sociaux se trouvent en QPV

2- L'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires de la métropole lilloise.

En application du décret du 3 septembre 2015 régissant l'élaboration du rapport politique de la ville, celui-ci présente des données d'observation produites par l'Agence d'Urbanisme et de Développement Lille Métropole dans le cadre de l'Observatoire des évolutions sociales et urbaines (OESU). Au regard des bases de données statistiques disponibles, la quasi-totalité des évolutions retracées ici concernent une période antérieure à la mise en place du contrat de ville. Les prochains rapports permettront de compléter ces données et d'en tracer l'évolution.

2.1 Thématique emploi

Objectif : Soutenir la création d'activités

Un nombre de créations d'entreprises un peu plus élevé en moyenne dans les quartiers prioritaires. Entre les périodes 2008-2010 et 2011-2013, une évolution comparable, mais un peu plus favorable dans la Métropole.

Objectif : Favoriser la mixité fonctionnelle

Dans les quartiers prioritaires, l'emploi salarié est sous représenté.

1,25 fois plus de commerces alimentaires en moyenne dans les quartiers prioritaires mais une quasi absence de commerces alimentaires dans 13 quartiers.

Objectif : Concourir à l'objectif métropolitain de 100 000 créations d'emploi d'ici 2020

36 800 emplois salariés dans les quartiers prioritaires en décembre 2013. Cela représente **10% des salariés travaillant dans la Métropole.**

Objectif : Maintenir et développer l'employabilité des habitants

Un taux d'activité des 25-64 ans (76%), inférieur de 4 points au taux métropolitain (80%), cet écart se creusant entre 2008 et 2013.

Une part des personnes sans diplôme (50%), supérieure de 15 points à la moyenne métropolitaine (35%). Un écart qui se creuse entre 2008 et 2013.

Une part des personnes des 18-24 ans scolarisés (52%), inférieure de 9 points à la moyenne métropolitaine (61%). Un écart entre 2008 et 2013 concernant la part des 18-24 ans scolarisés qui a tendance à se combler lentement entre les quartiers prioritaires et la Métropole.

Objectif: Corriger les inégalités du taux de chômage.

Une part de chômeurs dans la population active (31%), supérieure de 15 points à la moyenne métropolitaine (16%) des actifs dans la Métropole. Entre décembre 2015 et décembre 2016, le nombre de demandeurs d'emploi est en hausse dans les quartiers prioritaires alors qu'il diminue dans la MEL. Dans les quartiers prioritaires, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, augmente de 2,6% entre décembre 2015 et décembre 2016 (soit + 836 personnes) alors qu'il diminue de 0,4% en moyenne dans la Métropole.

Objectif : Réduire de moitié l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et la Métropole Européenne de Lille

Un taux d'emploi (44%) inférieur de 15 points à la moyenne métropolitaine (59%).

Entre 2008 et 2013, la tendance est à l'accroissement de l'écart en termes de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et la Métropole.

2.2 Thématique habitat-peuplement

Une part de logements individuels plus faible en géographie prioritaire (29% contre 55% dans le reste de la Métropole) avec cependant quelques quartiers composés majoritairement d'anciennes maisons ouvrières. Une situation stable entre 2008 et 2013.

40% des logements sociaux de la métropole situés dans les quartiers prioritaires. Entre 2008 et 2013, la part du parc locatif social diminue légèrement sur 5 ans dans les quartiers prioritaires.

Une proportion de logements privés néanmoins importante et spécifique aux quartiers prioritaires de la Métropole avec 45% des logements. Entre 2008 et 2013, la part des ménages propriétaires occupants augmente un peu dans les quartiers prioritaires.

Plus de T2 et T3 et moins de T5 en géographie prioritaire

Entre 2008 et 2013, cette caractéristique s'accroît dans les quartiers prioritaires.

Le prix au m² des appartements anciens est inférieur de 17% dans les quartiers prioritaires mais l'évolution récente y est plus favorable que dans l'ensemble de la Métropole. Entre 2013 et 2015, le prix de vente des appartements anciens est moins concerné par la baisse de l'immobilier dans les quartiers prioritaires et le territoire de veille avec une baisse annuelle moyenne respective de 1,4% et de 1,6% entre 2015 et 2013 pour une baisse annuelle moyenne de 2,5% dans la Métropole.

Une part de familles monoparentales supérieure de 6 points à la moyenne métropolitaine. Entre 2008 et 2013, la part des familles monoparentales augmente au même rythme dans les quartiers prioritaires et dans la Métropole.

Une part de familles nombreuses supérieure de 5 points à la moyenne métropolitaine. Entre 2008 et 2013, la présence des familles nombreuses est une spécificité qui se renforce dans les quartiers prioritaires.

Des quartiers particulièrement jeunes. Entre 2008 et 2013, l'écart de jeunesse s'accroît entre les quartiers prioritaires et la Métropole.

Des quartiers prioritaires plus populaires que la moyenne de la métropole avec une part plus élevée d'ouvriers (+ 9 points) et une part moins élevée de cadres (+ 9 points). Entre 2008 et 2013, la spécificité des quartiers prioritaires en termes de CSP se renforce.

2.3 Thématique éducation

Objectif : garantir l'égalité réelle d'accès à l'éducation

Le retard en 6^{ème} deux fois plus important dans les collèges recrutant exclusivement dans la géographie prioritaire et le territoire de veille.

Une moyenne pour la réussite au Diplôme national du brevet, inférieure de 19 points à la moyenne métropolitaine dans les collèges REP+ mais cachant des différences très importantes entre collèges.

19 points d'écart pour l'orientation en fin de troisième vers la seconde générale et technologique.

Objectif : renforcer « l'attractivité » des établissements scolaires

Une grande majorité de collèges des quartiers prioritaires apparaissent peu attractifs au regard des demandes de dérogation.

Objectif : concourir à la mixité sociale

Les flux de scolarisation renforcent au sein des collèges, la concentration de difficultés sociales existantes dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Objectif : soutenir les dispositifs de réussite éducative, de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire

Des sorties du système scolaire dans les collèges publics situés en géographie prioritaire ou recrutant uniquement en géographie prioritaire, supérieures de 5 points à la moyenne métropolitaine.

2.4 Thématique santé

Objectif du Contrat de ville: Assurer l'accès aux soins et aux équipements

La géographie prioritaire concentre une forte présence du personnel médical.

Une part de bénéficiaires de la CMUC deux fois plus importante que dans l'ensemble de la Métropole

Objectif du Contrat de ville: Assurer l'accès à la prévention

Un moindre accès aux examens de prévention.

24% des enfants ont réalisé l'examen bucco-dentaire dans les quartiers prioritaires, contre 28% dans les territoires de veille, et 31% dans l'ensemble de la Métropole. Les femmes sont également moins nombreuses à bénéficier d'une mammographie.

2.5 Thématique ambiance urbaine

Objectif : Permettre aux habitants un usage paisible de leur quartier dans l'espace public, les lieux d'habitation, de loisirs et les transports

Des taux d'infraction deux fois supérieurs dans les quartiers prioritaires

Une disparité particulièrement accentuée au sein des résidences sociales

La présence renforcée du trafic et de l'usage de stupéfiants dans les quartiers prioritaires, facteur de troubles à la tranquillité

3- Les actions menées (période 2015-2016) au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires et les perspectives d'évolution pour 2017.

Les objectifs fixés dans le cadre du Contrat de ville visent à répondre aux enjeux économiques, sociaux et urbains analysés dans le cadre de l'Observatoire des Evolutions Sociales et Urbaines de l'ADULM, à savoir, un décrochage des quartiers en géographie prioritaire par rapport au reste de la Métropole. Pour poursuivre ces objectifs en terme de développement économique et d'emploi, de cohésion sociale et de cadre de vie, les partenaires mettent en œuvre et coordonnent leurs interventions dans le cadre du Contrat de ville. La MEL, les communes, l'Etat, la Région, le Département, Pôle emploi, la CAF et la CPAM ont contribué au rapport politique de la ville 2015-2016 pour présenter un bilan de leurs interventions et des perspectives d'évolution.

3.1 Actions et perspectives de la Métropole Européenne de Lille

En tant que chef de file dans le domaine de la politique de la ville, la MEL intervient de manière transversale (gouvernance, ingénierie, participation des citoyens, programmation et outils de suivi) ainsi qu'en application de ses compétences thématiques.

3.1.1 MEL - Analyse transversale : gouvernance, ingénierie, participation des habitants, programmation et outils de suivi

L'enjeu de l'affirmation du rôle de la MEL en tant que chef de file de la politique de la ville

Bien que les interventions de la MEL dans les quartiers en politique de la ville soient anciennes, la prise de compétence en tant que *chef de file* de la politique de la ville date du 1^{er} janvier 2015, sous l'effet de la Loi MAPTAM de 2014 (Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles). En conséquence, afin de répondre aux enjeux d'affirmation de ce rôle de leader, de consolidation de sa légitimité en ce domaine et d'identification de sa « valeur ajoutée », la MEL construit son positionnement de la manière suivante :

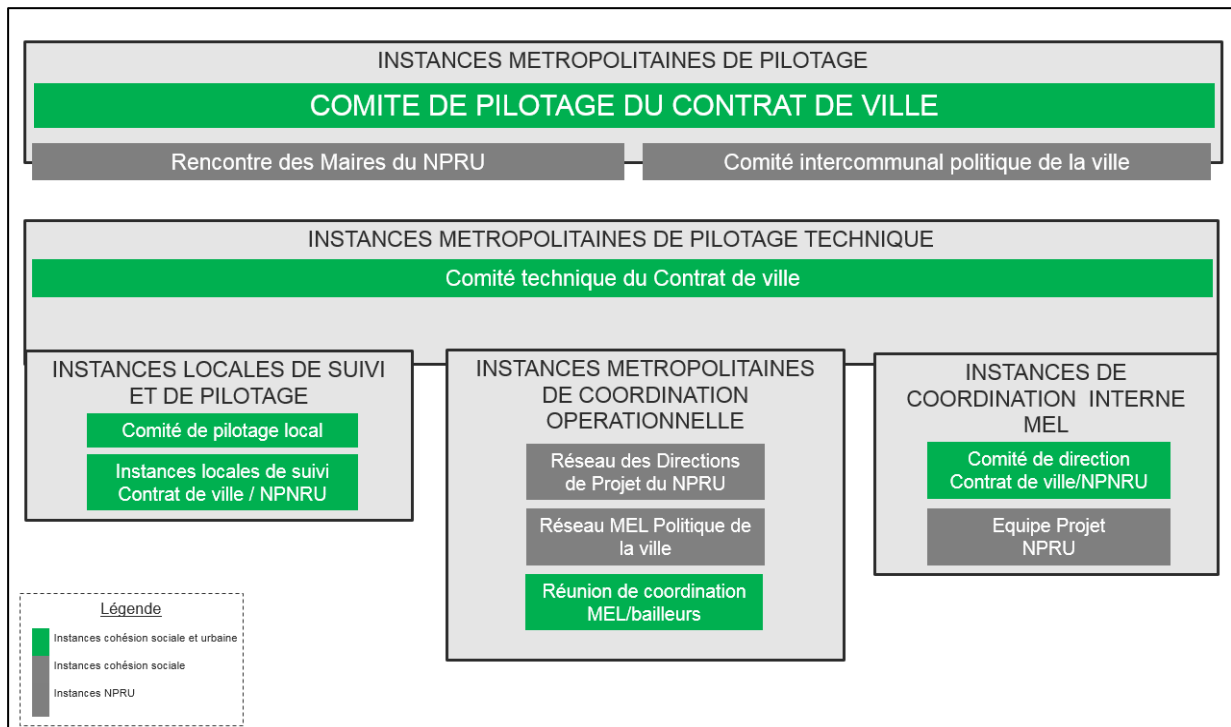
- *Rôle de pilotage et de coordination des différents dispositifs en application du Contrat de ville*(2015, 2016, 2017) : rénovation urbaine (dossier Nouveau Programmes de Renouvellement Urbain métropolitain), développement économique et emploi (feuille de route pour le développement économique et l'emploi en politique de la ville, charte d'insertion), habitat (Convention intercommunale d'équilibre territoriale et Charte relogement), cadre de vie et sécurité (Gestion urbaine et sociale de proximité, Schéma Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la délinquance), cohésion sociale et participation citoyenne (Conseils citoyens, prévention de la radicalisation).
- *Rôle d'animation de réseau, de partage d'expérience et de qualification des acteurs* dans les domaines situés dans le champ de la politique de la ville mais pour lesquels la MEL n'a pas toujours une compétence directe : développement économique, éducation, santé, lutte contre les discriminations, sécurité, habitat, participation citoyenne.
- *Rôle d'intermédiation* avec les « grands partenaires » (Etat, Education nationale, Commissariat général à l'égalité des territoires, Région...).

Une gouvernance et une animation du Contrat de ville à la fois intégrée et accordant une place particulière aux villes

La gouvernance mise en place par la MEL a été conçue afin d'intégrer les dimensions urbaine, économique et sociale du Contrat de ville et à associer étroitement les villes à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques métropolitaines :

- Un *comité de pilotage* (préparé par des comités techniques), instance intégrée de pilotage et de validation, réunissant l'ensemble des partenaires du Contrat de ville.
- Un *comité intercommunal de la politique de la ville* réunissant les représentants élus des communes et de la MEL permettant de construire entre les villes concernées les positionnements et orientations en matière de politique de la ville
- Un *conseil des maires du NPRU*, spécifiquement dédié à la gouvernance des opérations NPRU à l'échelle métropolitaine réunissant les élus de la MEL et des communes concernées.
- Des *comités de pilotage locaux* animés par les Maires abordant les sujets de développement à la fois urbain, économique et social des sites NPRU.

- Des *réseaux* (mentionnés ci-dessus) visant créer une culture partagée entre les acteurs de la politique de la ville dans les différentes thématiques.



La déclinaison dans l'ingénierie de l'intégration du Contrat de ville et du lien avec les communes

Suivant les mêmes principes que les modalités de gouvernance, l'ingénierie du Contrat de ville se structure autour de l'intégration des dimensions urbaine, économique et sociale, ainsi que du lien avec les communes.

- *Une ingénierie intégrant les dimensions urbaine, économique et sociale* : la MEL a fait le choix de réunir au sein du service politique de la ville l'ingénierie à la fois urbaine et sociale du Contrat de ville et d'avoir des référents politiques de la ville dans plusieurs directions thématiques (développement économique, habitat, finances, participation des habitants) afin de mobiliser au mieux celles-ci au service des quartiers prioritaires.
- *Une ingénierie du NPRU partagée et co-financée avec les communes* afin d'assurer un pilotage coordonné entre la MEL et les communes des opérations de rénovation urbaine, les directions de projet sont partagées : lorsque le poste de directeur de projet se trouve au sein de la commune, un poste de chef de projet est positionné au sein du service politique de la ville de la MEL ; lorsque le directeur de projet est positionné au sein de la MEL, celui-ci est dans un lien fonctionnel avec les services municipaux.

L'installation et le développement des conseils citoyens

La MEL, au travers de la direction Relations avec les usagers, citoyenneté et jeunesse, porte et anime un réseau métropolitain des Conseils citoyens. Dans ce cadre, elle :

- apporte un soutien technique et méthodologique aux acteurs des Conseils citoyens (formations, mise à disposition de jeunes en Service civique)

- favorise les échanges de pratiques, les partages d'expériences entre communes (organisation des Assises métropolitaines des Conseils citoyens)
- accompagne les communes pour donner du sens à l'action des Conseils et favoriser leur prise d'autonomie (charte métropolitaine des Conseils citoyens, réseau « Conseils citoyens »)
- organise des assises métropolitaines des Conseils citoyens, au bénéfice des Conseils citoyens.

Sur les 26 quartiers prioritaires, 13 conseils citoyens ont été labellisés et 8 sont en cours de labellisation, soit 21 conseils citoyens labellisés ou en cours qui représentent plus de 700 personnes (avec Haubourdin qui est en quartier de veille).

Quelques pistes d'évolutions :

- accueil d'un thésard à la MEL pour une étude sociologique sur les Conseils citoyens, nouvel élan de la démocratie participative
- Réflexion sur le rôle et la place de la MEL dans les maisons du projet des sites NPRU
- intégration progressive des Conseils citoyens dans les comités de pilotage PV : réflexion sur la forme et les modalités d'accueil

Les outils de suivi de la mise en œuvre du contrat de ville

Outre les instances de gouvernance qui ont pour vocation d'assurer le suivi du contrat de ville, la MEL mis en place et continue de structurer des outils d'observation et de suivi du Contrat de ville:

- L'Observatoire du Contrat de ville qui a été confié à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM)
- Le rapport annuel de la politique de la ville
- La démarche d'évaluation du Contrat de ville (entretiens ciblés avec des acteurs de la politique de la ville et un « suivi de cohorte » permettant de suivre 1500 personnes interrogées pendant 3 ans sur des thématiques identiques).
- Un l'outil de traçabilité du droit commun que développe la MEL qui constituera à la fois un outil clé de la mise en œuvre du Contrat de ville, et une base méthodologique pour accompagner les partenaires dans l'élaboration d'un tel outil.

3.1.2 MEL - Analyse des déclinaisons thématiques du Contrat de ville

3.1.2.1 L'emploi et le développement économique

L'emploi et le développement économique constituent les premières priorités de la MEL à la fois à l'échelle de la Métropole et dans les quartiers prioritaires. Ces priorités se sont traduites en décembre 2015 par l'adoption d'un Plan Métropolitain de Développement Economique, lui-même décliné par des plans sectoriels (Plan d'Actions Métropolitain pour l'Emploi, Plan pour l'Economie Sociale et Solidaire, Plan Commerce et Artisanat, Rebond industriel,...).

Ces documents cadres, et en particulier le Plan d'Actions Métropolitain pour l'Emploi, définissent des objectifs et interventions dans les quartiers prioritaires :

- Faciliter l'implantation d'entreprises dans les territoires prioritaires
- Favoriser l'esprit d'entrepreneuriat et la prise d'initiatives dans les quartiers
- Conforter l'ancrage social des sites d'excellence
- S'engager et faire vivre la charte entreprise & quartiers
- Investir l'enjeu de l'emploi au sein des conseils citoyens
- Faire de la diversité un atout pour la MEL
- Créer une plate-forme mobilité pour lever les freins à l'emploi
- Mobiliser les réseaux d'entreprise sur le front de l'emploi
- Développer la clause d'insertion

Ces enjeux se traduisent concrètement par des actions directement portées par la MEL ou soutenues financièrement, pouvant se classer en deux thèmes : les leviers pour l'emploi et les aménagements économiques dans et pour les quartiers prioritaires.

➤ *Les leviers pour l'emploi (actions mises en œuvre par la MEL)*

- La clause d'insertion :

Ce dispositif consiste à imposer dans les marchés publics un nombre d'heures de travail à faire réaliser par des publics ciblés habitants dans les quartiers en politique de la ville. Depuis la dernière charte insertion adoptée en 2007, la MEL en cumulant l'application réglementaire et la pratique volontariste dans ses contrats a réussi à réaliser plus de 150.000 heures d'insertion. C'est environ 350 personnes qui bénéficient annuellement de cette politique publique sur notre territoire. Une nouvelle charte relative à la clause d'insertions est en cours d'élaboration.

- La charte Entreprises et quartiers

Les entreprises signataires de cette charte élaborée par la MEL et ses partenaires s'engagent par une convention à favoriser l'accès à l'emploi, la formation ou la création d'entreprises pour les habitants des quartiers prioritaires, mais également à agir pour le développement économique, social et culturel des quartiers. Afin d'inciter les entreprises à s'engager, la MEL intègre dans sa politique d'aides aux entreprises un indicateur d'adhésion à la charte permettant de valoriser les engagements des acteurs économiques.

Avec l'appui de leur partenaire FACE Métropole Européenne de Lille, la MEL et l'Etat ont obtenu des résultats concrets dont voici quelques exemples :

- des embauches directes (engagement annuel sur un nombre précis d'embauches...)
- des parrainages de demandeurs d'emplois...
- des contrats en alternance, montage d'opérations spécifiques pour permettre l'accès des jeunes les plus en difficulté à ces contrats.

- *Territoire Zéro chômeur de longue durée :*

Initié par ATD Quart Monde au niveau national le TZC est une démarche dont l'objectif est d'éradiquer le chômage de longue durée sur des territoires ciblés en créant dans des domaines non marchands des emplois correspondants à la fois aux compétences des personnes en situation de chômage de longue durée et des besoins du territoire.

Les périmètres identifiés pour cette expérimentation sont le quartier des Oliveaux à Loos (357 personnes concernées) et le Triangle Menin à Tourcoing (173 personnes concernées).

- *Fabrique MEL Entreprendre*

Le dispositif Fabrique MEL Entreprendre a pour objectif de conforter l'esprit d'entreprendre et les parcours des porteurs de projets, notamment dans les quartiers prioritaires du contrat de ville, jugés comme véritables potentiels créatifs. Ce dispositif vise à la mise en dynamique de réseau des acteurs, à la transversalité et à la coordination entre différents types de ressources : immobilier, conseils spécialisés, financement...

- *Les projets d'aménagement économique dans les quartiers prioritaires : les laboratoires économiques (actions mises en œuvre par la MEL)*

La MEL intervient sur des sites considérés comme deux laboratoires économiques (Blanchemaille, la Lainière) sont des opérations de redynamisation des sites et d'implantation des activités économiques devant contribuer au changement d'image des quartiers prioritaires.

Ancien local de La Redoute, Blanchemaille est aujourd'hui un haut lieu d'émergence et de croissance de jeunes entreprises du commerce en ligne situé en cœur de quartiers prioritaires.

Au-delà de ces actions portées directement par la MEL, dans le cadre du volet économique et emploi du contrat de ville, plusieurs projets innovants sont financés.

- *Les actions financées par la MEL au titre des leviers pour l'emploi et de l'insertion par l'économique*

Au titre des leviers pour l'emploi et de l'insertion par l'économique, la MEL finance les dispositifs suivants :

Le Groupe Dynamique d'Embauche : Programme d'accompagnement à l'emploi – porté par le Réseau Alliances - qui s'adresse aux jeunes diplômés Bac+3 et plus, de moins de 30 ans

Les Parcours Emploi Mobilité Sport : Accompagnement des jeunes à l'emploi grâce à 3 leviers cumulés : acquisition du permis de conduire, sport et pratique de la citoyenneté

Ton Job Numérique : Anticiper les besoins RH des entreprises de la filière numérique par l'organisation de solutions territoriales pour notamment rendre plus attractifs.

Ecole de la 2^{ième} chance : L'école de la 2^e chance accueille tout jeune ayant connu une scolarité très difficile afin de retenter avec lui une acquisition des savoirs fondamentaux (lecture, écriture...). Elle permet également d'assurer son insertion professionnelle et sociale.

Cités Lab : Diffuser l'envie d'entreprendre sur les territoires relevant de la politique de la ville, détecter les porteurs d'idées et les orienter vers les opérateurs locaux de la création d'activité

Nord Actif : Garantir les prêts des personnes souhaitant créer leur activité au sein d'un quartier politique de la ville élargi au territoire de veille (artisanat, TPE...). Ils interviennent pour le compte de l'Etat et de la CDC.

Médiation Bancaire : Faciliter l'accès des créateurs d'entreprises issus des quartiers prioritaires, ou souhaitant s'y implanter, aux financements bancaires et solidaires.

Appel à projet *entreprendre autrement* : Il s'agit d'un dispositif de soutien en démarrage ou en développement d'initiatives économiques solidaires d'utilité sociale, l'idée étant de donner un « coup de pouce » au démarrage de projets

➤ *Quelques perspectives et axes de progrès* :

L'élaboration de la feuille de route économique et emploi du Contrat de ville constitue l'axe de progrès de ce processus. Il s'agit de mettre en place une offre nouvelle, globale pour les quartiers prioritaires devant amplifier les actions déjà engagées ou créer de nouvelles mesures de transformation de l'image de ces quartiers. De nombreux enjeux sont abordés dans ce cadre :

- L'implantation « en dur » des activités tertiaires, artisanales et commerciales ;
- L'amélioration des parcours vers l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, en concevant de nouvelles formes d'accompagnement,
- L'accroissement de la mobilité géographique vers l'emploi (lancement de la plateforme mobilité pour l'emploi en 2018)
- La connaissance plus fine de la situation et du profil des demandeurs d'emploi.
- La mobilisation des entreprises et sites d'excellence sur la question de l'emploi des habitants des quartiers prioritaires ;
- La promotion de l'entrepreneuriat des habitants des QPV...

3.1.2.2 La cohésion sociale

Sécurité et prévention de la délinquance

Suite à la loi MAPTAM, la MEL exerce la compétence d'animation des dispositifs locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

La MEL a installé le Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et l'organisation nécessaire pour élaborer, suivre, mettre en œuvre et évaluer le futur Schéma Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Les actions menées directement par la MEL au bénéfice des objectifs du Contrat de ville:

- Installation du Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance le 30 mai 2016 en présence du Ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve.
- Elaboration d'un diagnostic cartographié sur quatre thématiques de délinquance (atteintes aux biens privés, atteintes à l'intégrité physiques des personnes, atteinte à l'environnement de proximité, trafic de stupéfiants).

- Définition des thématiques du futur schéma métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance :
 - Jeunes exposés à la délinquance
 - Lutte contre les violences intrafamiliales
 - Amélioration de la tranquillité publique
 - Prévention de la radicalisation
 - Lutte contre la délinquance dans son aspect transfrontalier
 - Lutte contre la récidive
 - La prévention des addictions
 - La sécurisation dans les réseaux et la lutte contre la fraude dans les transports
 - La prévention routière
 - La création d'un observatoire pérenne
- Mise en place de groupes de travail thématiques afin d'identifier les problématiques spécifiques du territoire et de définir un plan d'actions
- Organisation de rencontres avec les coordinateurs en prévention de la délinquance des communes;
- Mise en place d'une première vague de formation sur la prévention de la radicalisation et intitulée « Ensemble, on fait quoi ? », avec l'APSN à destination des acteurs de terrain et de proximité (une centaine de personnes formées en 2016 et début 2017).

Quelques perspectives et axes de progrès :

- Elaboration du Schéma Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;
- Elaboration d'un guide Métropolitain de lutte contre les violences intrafamiliales ;
- Mise en place d'un schéma directeur Métropolitain de vidéo-protection ;
- Campagne de sensibilisation sur la prévention routière et la conduite sous emprise addictive ;
- Information et sensibilisation auprès des Maires sur l'accueil de TIGs.
- Elaboration d'un plan d'actions de prévention de la radicalisation, à annexer au contrat de ville.

L'investissement territorial intégré

Le 2 novembre 2015, la MEL a été lauréate de l'appel à projets ITI (Investissement Territorial Intégré) lancé par la Région Hauts de France. Ce sont ainsi 37M€ de fonds européens (FEDER) qui viennent s'ajouter aux financements du Contrat de ville sur les thématiques définies dans le Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020.

L'ITI représente une enveloppe de fonds européens destinée aux quartiers de la politique de la ville. Ils sont répartis de la manière suivante :

- 5M€ pour le développement des TPE-PME
- 3M€ pour la conception et l'augmentation des usages du numérique
- 8,2M€ pour la rénovation énergétique du logement social et des bâtiments publics
- 20,8M€ pour la réhabilitation des friches et du patrimoine métropolitain.

La MEL a pour rôle de sélectionner pour le compte de la Région les projets éligibles à ces financements européens. Dans ce cadre, les dossiers suivants ont été sélectionnés :

Thématique d'intervention	Objectifs	Montant FEDER des dossiers sélectionnés
Développement des TPE PME	l'emploi et l'activité économique dans les quartiers	1 573 500€
Efficacité énergétique dans le logement social	l'habitat et les parcours résidentiels	1 986 202€
Réhabilitation des friches et du patrimoine métropolitain	le renouvellement urbain	17 889 464€

Afin de fluidifier le processus de sélection et de raccourcir les délais, la MEL a décidé en mars 2017 de mettre en œuvre des appels à projet permanents au lieu d'appels à projet avec date limite de réponse.

3.1.2.3 Le cadre de vie et le renouvellement urbain

Habitat

« Favoriser un habitat de qualité et conforter les parcours résidentiels » est l'un des principaux objectifs du Contrat de ville. Les actions de la MEL en matière d'habitat y concourent notamment dans les domaines suivants :

- Démolition/ reconstitution, réhabilitation de logements sociaux ;
- Réhabilitation d'habitat privé dégradé ;
- Accompagnement des copropriétés fragiles (qui en 2018 sera davantage centré dans les quartiers en Contrat de Ville) ;
- Démolitions et requalification urbaine en quartiers d'habitat privé dégradé (incluant le Programme Métropolitain de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés et une action expérimentale de recyclage avec la SPLA Fabrique des Quartiers) ;
- Accès au logement des ménages prioritaires au sens « habitat » tenant compte des besoins propres de relogement des ménages concernés par les démolitions en quartiers prioritaires ;
- Equilibre territorial de l'habitat ;
- Accès aux droits et accompagnement des locataires.

Plus particulièrement, la MEL veille aux conditions de l'équilibre social des territoires, dans le cadre des lois « Alur », « Lamy » et « Egalité et Citoyenneté », et sur la base de la Convention intercommunale d'équilibre territorial. Cet équilibre est recherché tant dans la répartition de la production neuve que dans les attributions de logements.

Ainsi, la reconstitution de l'offre de logements sociaux démolis dans les quartiers prioritaires est envisagée à l'échelle de l'ensemble de la MEL ; pour atteindre cet objectif, la part minimale des logements PLA-I dans les nouveaux programmes de logements sociaux a été portée de 20 à 25 % sur l'ensemble du territoire.

D'autre part, alors qu'aujourd'hui les modalités d'attribution de logements tendent à conforter la ségrégation sociale selon les quartiers, la CIET fixe des objectifs d'attribution différenciés par quartier, en vue de réduire l'accès des ménages prioritaires dans les quartiers les plus fragiles, mais de l'accroître dans les quartiers moins fragiles.

Les actions financées par la Direction de l'habitat :

La direction habitat ne finance pas d'actions sur le critère particulier de la géographie prioritaire du Contrat de Ville. En revanche elle contribue à des actions de niveau métropolitain du Contrat de Ville. En 2016, le financement « habitat » de la MEL de 68 000 euros a été la contribution « de droit commun » de plusieurs actions, permettant un effet de levier pour des financements spécifiques de l'Etat ou de la Région au titre du Contrat de Ville :

- Educ'habitat et Coup de pouce habitat de SOLIHA Métropole Nord
- Défi Energie et Civigaz de PSPE (aujourd'hui Interfaces)
- Démarche participative intercommunale de La Vie de chantier.

Quelques perspectives et axes de progrès :

- Un travail sur bases de données et cartographie pourrait être envisagé pour mieux évaluer la part de son action en quartiers prioritaires.
- Dans le domaine du logement social, la réflexion sur l'impact de la loi Lamy, limitant sauf dérogation la construction de logements sociaux, voire d'hébergements, en quartiers prioritaires, pourrait être approfondie en tenant compte de la dimension très vaste des quartiers prioritaires à l'échelle de la Métropole.
- Dans le domaine de l'habitat privé, des études en cours de lancement sur Roubaix et sur Lille permettront d'approfondir la réflexion stratégique sur certains quartiers prioritaires.
- L'élargissement des compétences de la MEL en matière d'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement (prise de compétence Fonds de Solidarité Logement au 1^{er} juillet 2017) devrait contribuer à définir une stratégie propre d'accompagnement des personnes, pour une plus grande efficacité et lisibilité globales des aides, avec un impact important sur la Politique de la Ville.

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

Depuis mi 2015, la MEL s'est engagée avec ses partenaires, et avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, dans la construction du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain,

ciblé sur 9 quartiers prioritaires du territoire dont les dysfonctionnements urbains sont les plus importants.

Il vise, par une intervention globale et partenariale, la transformation profonde et durable des quartiers prioritaires de la MEL, situés sur 8 communes :

- 5 sites sont d'intérêt national : Roubaix/Arc Nord-Ouest Alma Epeule et secteur Est ; Lille/Concorde ; Tourcoing/La Bourgogne ; Loos/Les Oliveaux ; Mons en Baroeul/Nouveau Mons,
- 4 sites sont d'intérêt régional : Hem/La Lionderie et Trois Baudets ; Wattrelos/Les Villas ; Wattignies/Blanc Riez ; Lille/Bois Blancs.

Une première étape de contractualisation en 2016

Conformément au règlement de l'ANRU, le NPRU de la MEL sera organisé en deux étapes de contractualisation :

1. Le protocole de préfiguration : document partenarial métropolitain (2016-2018), mobilisant des moyens en études et ingénierie pour définir les projets ;
2. Une convention d'application métropolitaine (à partir de 2018), permettant la réalisation des projets.

La MEL a assuré la présentation de sa stratégie de projet lors d'un comité d'engagement de l'ANRU qui a eu lieu en décembre 2015. Il a validé uniquement la contractualisation d'une 1^{ère} étape du protocole de préfiguration, signée le 2 novembre 2016, qui permet d'assurer :

- le financement d'une ingénierie dédiée au sein de la MEL ;
- la réalisation d'une 1^{ère} phase d'études permettant de poser les orientations stratégiques du projet métropolitain et de ses déclinaisons territoriales ;
- l'engagement des premières opérations physiques.

Le coût de cette 1^{ère} étape s'élève à 9,5 M€, dont 2,5 M€ sont consacrés aux études, 4,2 M€ à l'ingénierie et 2,8 M€ aux premières opérations physiques. Son financement est assuré à hauteur de 49% par l'ANRU, 12% par les bailleurs sociaux, 37% par les collectivités locales.

Le 1^{er} CE a également sollicité, à mi-parcours du protocole, un point d'étape avec la MEL (dans le cadre d'un second CE), considérant que la stratégie métropolitaine et l'articulation entre l'échelle métropolitaine et les échelles locales, devaient être approfondis dans le temps du protocole et nécessiter une nouvelle présentation.

Le protocole : l'organisation du programme de travail pour construire un projet métropolitain d'envergure

Dans le cadre du protocole de préfiguration, la MEL et ses partenaires a arrêté un programme de travail, composés d'études et de missions spécifiques, menées à l'échelle métropolitaine et aux échelles locales, répondant à une triple ambition :

- Définir une stratégie métropolitaine intégrée permettant de repositionner les quartiers du NPRU au sein des dynamiques de développement métropolitaines et construire un projet métropolitain ambitieux répondant aux dysfonctionnements rencontrés dans ces quartiers ;
- Construire des projets locaux ambitieux de qualité, en cohérence avec le contrat de ville, la stratégie métropolitaine et les objectifs incontournables de l'ANRU ;
- Donner aux habitants les premiers signes du changement en permettant la réalisation de premières opérations physiques.

Ainsi, le programme de travail du protocole s'articule autour de deux feuilles de route, permettant la bonne articulation entre les échelles métropolitaines et locales : la feuille de route métropolitaine pour définir la stratégie globale et les feuilles de route locales spécifiques à chaque site.

Les perspectives pour l'année 2017

L'enjeu principal de l'année 2017 sera de porter auprès de l'ANRU et de ses partenaires une vision unique métropolitaine du NPRU, dépassant les logiques de sites, et de présenter une ambition métropolitaine forte structurée autour d'une stratégie intégrée et d'un cadre d'intervention unique. Le second Comité d'Engagement, sollicité par l'ANRU, sera une étape importante du protocole de préfiguration. Il s'agira notamment pour la MEL de faire valider l'engagement et le financement de :

- une seconde phase d'études, nécessaires à la définition des projets urbains et à la préparation de la convention métropolitaine ;
- nouvelles opérations physiques dans les quartiers.

Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

La charte métropolitaine GUSP ayant été délibérée en juin 2016, la MEL a mis en place en septembre 2016 une ingénierie (0.5 ETP) pour suivre le document cadre.

A ce titre, le rôle de la mission métropolitaine GUSP est par ordre de priorité de :

- Animer en interne à la MEL les directions et services MEL concernés par la GUSP
- Evaluer à l'échelle de la MEL, l'efficacité des actions GUSP ;
- Rendre compte en comité technique et comité de pilotage du Contrat de Ville des avancées
- S'assurer de la bonne mise en place et de l'évaluation des conventions d'applications GUSP par les communes.
- Animer un lieu d'échanges de bonnes pratiques entre les partenaires GUSP.

En lien avec la GUSP, le cadre national d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) établit pour les bailleurs une méthode d'élaboration des plans d'actions TFPB dans les quartiers prioritaires. La consolidation des plans d'actions prévisionnels TFPB à l'échelle de la MEL montre, pour une économie d'impôt de 4.7 millions

d'euros, un montant prévisionnel de dépenses valorisées de 10.4 millions de la part des bailleurs.

Seize conventions locales TFPB ont été signées avant le 30 mars 2017. Chaque année, un bilan des plans d'actions « réalisés » est à valider entre les villes, les bailleurs et l'Etat.

Quelques actions ont été identifiées comme particulièrement efficaces et/ou innovantes (extrait) :

- Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)
- Surcoûts de remise en état des logements : Label relocation, remplacement partiel des revêtements de sols en logements
- Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes...) : Renforcement contrôle d'accès des entrées d'immeubles
- Réfection complète des accès à la résidence par reprise des portillons et interphone
- Restructuration des halls d'entrée

Ces conventions locales TFPB engagent les bailleurs à transmettre aux villes et à l'Etat, les indicateurs de gestion du droit commun issus de l'article I du cadre national d'utilisation de l'abattement de la TFPB montrant les surcoûts de gestion en QPV et hors QPV.

Enfin, un cadre d'engagement métropolitain relatif à la GUSP a été délibéré en décembre 2016. Celui-ci permet à la MEL de s'engager opérationnellement dans les plans d'actions locaux et à renforcer son action dans une logique de rattrapage des écarts sur un territoire donné et pour un temps déterminé.

Quelques exemples de sujets en cours :

- Ambiance urbaine : mutualisation des parkings privés sous-utilisés des bailleurs. Expérimentation à Roubaix, résidence à l'angle des rues Nain et CUDL : diagnostic et plan de financement.
- Evacuation des véhicules épaves ou ventouses. Il s'agit de trouver une solution métropolitaine car les fourrières sont saturées et les épavistes peuvent être sous-utilisés.
- Gestion de tous les types de déchets : rencontres annuelle spécifiques bailleurs/MEL, analyse des dysfonctionnements spécifiques aux déchets ménagers, sensibilisation des usagers au tri, construction de cartographies avec les anomalies de ramassage...

Quelques perspectives :

- Relation aux usagers : si besoin rencontre Ville/MEL diagnostics en marchant et marches exploratoires (appui méthodologique)
- Gestion de tous les types de déchets : traiter le développement durable à l'échelle de la MEL sur les quartiers prioritaires notamment pour développer des composteurs collectifs ou individuels.
- Propreté des espaces publics et privés : Convention de gestion de site : lancement de l'élaboration par les villes des conventions de gestion de site, utiles pour mutualiser les prestations et améliorer la qualité du rendu en optimisant les ressources

3.2 Actions et perspectives des communes

L'ensemble des 21 communes, en quartiers prioritaires comme en quartiers de veille, ont répondu à la sollicitation de la MEL et contribué au rapport annuel politique de la ville selon la trame proposée :

- **Les enjeux locaux et priorités d'action** 2015/2020 de la commune, rappelant les orientations des conventions locales d'application.
- **Les actions menées** (période 2015-2016) au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires, déclinant les actions financées dans le cadre de la programmation annuelle politique de la ville et selon les grandes thématiques du Contrat de ville
- **Les perspectives** et axes de progrès.

Ces contributions sont complétées, pour un certain nombre d'entre elles, par les rapports délibérés en Conseil municipal au titre des actions financées dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine. Celles-ci ne se prêtant pas à un exercice de synthèse, elles doivent être consultées dans le rapport. A noter qu'à compter de l'année prochaine, les contributions au titre du rapport politique de la ville et les rapports DSU seront fusionnés.

3.3 Actions et perspectives des partenaires

3.3.1 L'Etat

L'Etat intervient dans ses différents champs de compétence en mobilisant d'une part ses politiques de « droit commun » (c'est à dire celles applicables à l'ensemble des territoires) et, d'autre part, des « crédits spécifiques » affectés aux quartiers prioritaires.

➤ **La mobilisation du droit commun au service des quartiers prioritaires**

L'État mobilise ses moyens de droit commun selon les objectifs du Contrat de ville et en application des conventions interministérielles. Une gouvernance a été mise en place par le Préfet délégué avec les chefs de service pour décliner ses conventions au niveau du département puis de chaque Contrat de ville dont voici quelques données chiffrées pour les années 2015 et 2016.

Le développement économique et l'emploi

Part des habitants en QPV parmi les dispositifs suivants :

Emplois d'avenir : 28,7 % en 2015 et 34 % en 2016 (pour les territoires couverts par une Mission locale).

Clauses d'insertion : un peu moins de 50%

Ecole de la 2^{ème} chance : 40%

Réussite éducative

En 2015-2016 dans les 32 collèges et 264 écoles situés à moins de 500 mètres d'un quartier :

- Scolarisation des moins de 3 ans : 9 ETP (postes Equivalents Temps Plein) créés
- Dispositif plus de maîtres que de classes : .72 ETP

Dans les réseaux REP / REP+

- 35,5 ETP de coordonnateurs REP
- stages de remise à niveau dans les établissements scolaires : 6306 d'heures supplémentaires
- Accompagnement éducatif du 1er degré et du 2nd degré : 11017 heures et 4422 heures effectuées par les enseignants

Autres dispositifs mis en œuvre :

- Ecole ouverte
- Ouvrir l'école aux parents
- Crédits pédagogiques
- Cordées de la réussite
- Parcours d'excellence
- Internats de la réussite qui accueillent 41 enfants issus des quartiers (23 en 2015-2016)

Santé

- 9 postes Adultes-relais médiateurs-santé

Jeunesse et sports

- 33 postes financés dans les associations d'éducation populaire et de jeunesse
- 587 200 € de crédits du Centre National pour le Développement du Sport qui ont permis de soutenir les clubs sportifs qui interviennent dans les quartiers

Culture

- 3 contrats locaux d'éducation artistique (CLEA – Lille, Roubaix, Tourcoing – Soutien DRAC de 86.500€) favorisant l'accès à la culture des publics qui en sont le plus éloignés
- Projet « Lille en Quartiers » porté par l'ESJ qui a pour objectif de mener des actions d'éducation aux médias en direction des quartiers prioritaires de Lille (soutien DRAC de 20.000€).
- « Résidences missions d'appui artistiques » initiées à des fins de démocratisation culturelle pour soutenir des réseaux de professionnels ayant en charge ou la responsabilité d'enfants et d'adolescents : réseau des éducateurs de la PJJ, réseau des personnels des établissements de santé et/ou médico-sociaux, enseignants et éducateurs travaillant avec les enfants et les jeunes nouvellement arrivés en France ou issus des familles itinérantes, accompagnement de 6 binômes de clubs de prévention et des structures culturelles.
- Mobilisation des institutions culturelles en faveur des différents publics issus de la géographie prioritaire d'accéder prioritairement aux contenus de leur offre culturelle et

artistique (l'ONL qui accompagne le projet DEMOS, l'Opéra de Lille, le Grand Bleu, le Centre Chorégraphie National de Roubaix, Lille 3000, Passeurs d'image)

Prévention de la délinquance

- 1629 ETP mobilisés par la DDSP sur les zones police de la MEL dont 129 ETP dans les 2 zones de sécurité prioritaires (ZSP) du Nord de Lille et Roubaix-Tourcoing-Wattrelos
- 1 délégué Cohésion Police-Population pour chaque pour chaque ZSP
- 2 réseaux, celui des référents scolaires et celui des formateurs relais anti-drogue animés par la Brigade de prévention de la délinquance
- 1 référent scolaire identifié pour chaque établissement (partage d'information, actions de sensibilisation...)
- 2 maisons de justice et du droit à Roubaix et Tourcoing font l'objet d'un financement d'un poste de greffier
- Permanences du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) et du défenseur des droits dans les maisons de justice et du droit et dans les points d'accès au droit.
- Des créations de postes au sein de la Protection Judiciaire de la Jeunesse :
 - 2 postes de référents départementaux laïcité-citoyenneté,
 - 9 postes d'éducateur
 - 4 postes de psychologues

➤ **Les crédits spécifiques politique de la ville de l'Etat**

En plus de la mobilisation de ses politiques de droit commun, apporte une contribution financière aux collectivités et porteurs de projets pour les actions menées en faveur des quartiers prioritaires selon les dispositifs suivants :

- **Contrat de ville** : actions répondant aux objectifs du Contrat de ville
- **Dispositif de Réussite Educative** : actions visant à lutter contre l'échec scolaire
- **Ateliers Santé Ville** : actions visant à contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé
- **Ville Vie Vacances** : actions contribuant à un égal accès des jeunes aux loisirs éducatifs pour anticiper les dérives délinquantes
- **CIEC assos**
- **Dotation Politique de la Ville** : Dotation de l'Etat aux communes particulièrement défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains, soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville
- **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité** : actions de soutien périscolaire aux élèves ne bénéficiant pas d'un environnement favorable et des ressources complémentaires en dehors du cadre de l'école.
- **Internats de réussite éducative** : Mode de scolarisation spécifique où les élèves sont accueillis en résidence (le plus souvent du lundi matin au vendredi après la classe) et qui favorise la réussite scolaire en offrant un cadre structurant propice à l'étude et à la socialisation.

- **Cordées de la réussite** : visent à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes quel que soit leur milieu socio-culturel, en leur donnant les clés pour s'engager avec succès dans les filières d'excellence
- **Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance** : actions visant à lutter contre la délinquance par des actions de prévention (vidéo-protection, prévention de la radicalisation, lien Police-population...).

En 2015, sur l'ensemble de ces dispositifs, l'Etat a concouru à hauteur de **17.596.888 €**.

Auxquels s'ajoutent :

- 57.669.184€ au titre du Programme National de Rénovation Urbaine
- 105.878.545 € au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine
- 196 Adultes-Relais
- 7 délégués du Préfet

En 2016, sur l'ensemble de ces dispositifs, l'Etat a concouru à hauteur de **23.715.812 €**.

Auxquels s'ajoutent :

- 58.648.438 € au titre du Programme National de Rénovation Urbaine
- 110.949.915 € au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine
- 187 Adultes-Relais
- 7 délégués du Préfet

3.3.2 La Région

Comme l'Etat, la Région mobilise, en plus de ses politiques de droit commun, des crédits spécifiques.

Elle a renforcé en 2016 ses politiques prioritaires de droit commun mobilisées sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France et donc également dans les quartiers prioritaires des Contrats de Ville, dans les domaines du développement économique, de l'apprentissage, de la formation professionnelle, des lycées et de la culture.

Concernant les crédits spécifiques accordés aux porteurs de projet dans les quartiers prioritaires, la Région a versé un montant globale de demandes de subventions à hauteur de **792.061 €**, répartis entre :

- le Fonds d'Initiative des Territoires et de leurs Acteurs
- le Fonds de Participation des Habitants
- le dispositif « Nos Quartiers d'Eté »

Perspectives

Les dispositifs de 2016 ont évolué en 2017 grâce à la délibération-cadre du 13 octobre 2016 (cf. point 1 : cadre d'intervention en faveur des quartiers prioritaires). L'année 2017 va donc être marquée une nette évolution des types de projets financés (autour des 3 priorités du conseil régional : développement économique principalement, TRI et cadre de vie) et par une

évolution des anciens « Fonds de Participation des Habitants » (FPH) vers des **Projets d'Initiative Citoyenne** (PIC) : une délibération a été votée en ce sens le 30 mars 2017.

3.3.3 Le Département

Les récentes lois (NOTRe et MAPTAM) consacrent les Département comme chef de file des Solidarités Humaines et Territoriales. A ce titre, il mobilise ses dispositifs de droit commun en s'appuyant sur la délibération cadre du 3 novembre 2014 et sur la délibération du 15 juin 2015 qui fixent et déclinent quatre grandes priorités du Département dans les quartiers en politique de la ville : Donner la priorité à l'emploi, Favoriser l'autonomie des jeunes, Améliorer le vivre-ensemble, Lutter contre toutes discriminations.

Les politiques renouvelées, ayant fait l'objet de nouvelles délibérations depuis 2015, concernent :

- L'autonomie
- La gestion du RSA
- La Prévention Protection de l'Enfance,
- La politique de prévention jeunesse,
- La prévention et la lutte contre l'absentéisme scolaire, le décrochage scolaire et la prévention des phénomènes de radicalisation et l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie
- Plan Départemental Santé Bien Etre
- Schéma Départemental des Services aux Familles
- Les Projets Territoriaux Structurants (aménagement et de développement du territoire)
- La politique culturelle

Evaluation et prospective

- Le développement en cours les outils nécessaire à l'évaluation de son intervention dans les QPV
- L'actualisation des process d'instruction et de suivi des dossiers relevant de la Politique de la Ville dans le sens de la dématérialisation des procédures.

3.3.4 Caisse d'Allocations Familiales

Les interventions de la CAF répondent à 4 priorités institutionnelles :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et sociale
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion des personnes et des familles.

Sur ces 4 thématiques, la CAF est un acteur privilégié des intercommunalités. Elle a souscrit aux Contrats de ville et priorise ses fonds de droit commun dans les quartiers situés en politique de la Ville.

La CAF prend en compte les programmes et actions proposés par les communes concernées plus spécifiquement sur les champs de l'accompagnement à la parentalité et de l'animation de la vie sociale.

Toutefois, la CAF ne dispose de données qu'à l'échelle des communes et non pas des quartiers et n'est pas en situation cette année d'indiquer précisément en fonction des QPV le montant de ses participations financières.

Perspectives et axes de progrès :

- L'évolution de ses outils de gestion financière permettant de territorialiser à l'échelle des quartiers ses interventions financières.
- La passation de conventions territoriales avec les communes et intercommunalités ayant pour objectif d'élaborer un projet social de territoire avec ces collectivités de manière structurée et priorisée.
- Le soutien à la création de nouveaux centres sociaux ou d'espaces de vie sociale dans les quartiers politique de la Ville non dotées d'une structure AVS.

3.3.5 Caisse Primaire d'Assurance Maladie

L'objectif est de réduire les situations de rupture de droits et établir un parcours de soins coordonnés avec bilans de santé. ^{*budget FNPEIS}

Dans un souci de lutte contre les exclusions, de garantie des droits à l'Assurance Maladie, de prévention et d'accès aux soins des populations fragiles, la CPAM de Lille Douai met en œuvre avec les acteurs institutionnels des actions de de formation, d'information et d'accompagnement sur le terrain, dont voici quelques-unes :

- Des rendez-vous individuels sont prévus afin d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans notamment
- De l'information sur les dispositifs de prévention et des actions nationales (Campagnes vaccinales, dépistage des cancers, Bilans de santé, M' t dents, Moi(s) sans tabac)
- Participation à des journées thématiques : journée de la santé, dépistage podologue, journée du Diabète, risques cardiovasculaires...
- Des animations de sessions de pré-bilan par les animatrices en Santé
- Des actions locales pédagogiques et ludiques « Nutrimômes » : Equilibre alimentaire, les différentes classes d'aliments, Composition équilibrée des plateaux repas
- Des transports mis à disposition pour des groupes d'assurés qui désirent passer un bilan santé vers le CPES de l'Institut Pasteur ou vers le CES De Douai
- Une politique d'accueil en corrélation avec les besoins des territoires : Création de Maisons de Services au Public, de permanences sur RDV dans les mairies

Concrètement sur le terrain, à ce jour*¹⁰ avril 2017 150 conventions de partenariat sont signées sur la Circonscription de Lille-Douai avec des CCAS, des points d'accueil sur RDV, des associations qui rayonnent pour certaines sur plusieurs communes, dans le cadre de

conventions Permanences d'Accès aux soins et à la Santé et des actions avec l'Aide Sociale à l'enfance

Perspectives

- De nouvelles pistes à exploiter en matière de formation : après les professionnels, les ambassadeurs des Pôles Ressources Santé
- Une nouvelle offre de services : le déploiement d'un dispositif d'accompagnement des assurés sur le renoncement aux soins.

3.3.6 Pôle Emploi

Conformément à ses missions, Pôle emploi s'engage sur le territoire de la MEL à :

- **Contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du Contrat de ville de MEL avec les acteurs du territoire**
- **Assurer la présence des services de Pôle Emploi dans les quartiers politique de la ville**, l'objectif étant que 80 % des demandeurs d'emploi puissent accéder en moins de 30 minutes par des moyens de transport usuels à une agence.

Sur la Métropole, un maillage géographique fort est mis en place avec 17 agences Pôle emploi localisées sur 13 communes. Parmi elles, 4 agences sont situées au cœur des nouveaux Quartiers Politique de la Ville (QPV) : Lille Fives, Hem, Roubaix Centre et Tourcoing. De plus 2 agences sont implantées en quartier de veille : Roubaix Les Prés et Lille Grand Sud. De plus, Pôle emploi propose une offre « 100% Web » sur laquelle sont inscrits 2000 demandeurs d'emploi.

- **Renforcer et adapter les moyens et les services aux besoins des personnes des quartiers de la politique de la ville**

Mobiliser l'accompagnement intensif de Pôle emploi pour les habitants des QPV qui en ont le plus besoin

Chaque personne inscrite à Pôle emploi dispose d'un conseiller référent avec un accompagnement gradué selon 4 modalités avec des fréquences et nature de contacts qui varient selon le besoin : suivi, accompagnement guidé, accompagnement renforcé et renforcé « jeunes », accompagnement global.

Orienter vers les métiers porteurs et mieux informer les habitants sur le marché du travail et les opportunités d'emploi

- Renforcer les trajectoires professionnelles par la mobilisation des conseillers en évolution professionnelle en vue de favoriser l'accès à la formation
- Mobiliser l'immersion professionnelle en entreprise en facilitant l'accès des habitants des QPV à une période de mise en situation en milieu professionnel.

Actionner les leviers du développement économique et des opportunités d'emploi du territoire en proximité au bénéfice des habitants du QPV

- Travail en partenariat avec les services du développement économique de la MEL pour anticiper les besoins des entreprises qui s'installent sur le territoire.
- Pour tous les recrutements mis en place avec la MRS (méthode de recrutement par simulation), Pôle emploi veille à faire bénéficier les habitants de ces opportunités qui permettent de postuler sans diplôme ni expérience.
- Mobilisation des Equipes Dédiées Entreprises pour faire la promotion de profils de demandeurs d'emploi résidant en QPV auprès des entreprises clientes de Pôle emploi
- Mobilisation des prestations d'information sur la création d'entreprises
- Des rencontres entre les entreprises et les habitants des QPV sont provoquées pour valoriser leurs compétences et faciliter leur recrutement.

Permettre l'élévation du niveau de qualification dans les QPV en finançant différents dispositifs de formation

Adapter certaines aides et prestations au regard des besoins des quartiers pour accélérer le retour à l'emploi des personnes (aides à la mobilité, à la garde d'enfants, au permis de conduire, à la reprise d'emploi).

➤ **Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques à leur profit**

Pôle emploi veille à la mobilisation des emplois aidés (CIE, CIE Starter, CAE) et des contrats de génération, à la promotion des dispositifs d'alternance et emplois d'avenir, à l'activation du dispositif d'Insertion par l'Activité Economique pour les publics les plus en difficulté...

➤ **Renforcer les actions partenariales de Pôle Emploi au bénéfice des habitants des QPV de la Métropole**

Lever les freins à l'emploi grâce à des partenariats (Citéslab, la BGE, la CMAR, l'ADIE, les CLAP, Face Lille Métropole, Réseau Alliances, Nos Quartiers Ont du Talent...)

Renforcer les liens au plus près des acteurs des QPV de la MEL

Pôle emploi propose d'accompagner tous les personnels de relation au public présents au sein des quartiers (ex : Centres sociaux, CCAS, médiateurs, cyber centres,...) à la connaissance de son offre de services et notamment à la découverte de l'ensemble des nombreux services disponibles à distance :

- l'Emploi Store avec des MOOCS, serious games, e-learning, quizz, conseils, etc.
- la plate-forme « pôle.emploi.fr » : de l'inscription à l'indemnisation en passant par la recherche d'offre d'emploi ou la connaissance des dispositifs d'aide.

Perspectives :

- Mise en place d'un partenariat avec Emmaüs Connect en vue de favoriser l'inclusion numérique au bénéfice de 480 Demandeurs d'emplois de la métropole (Lille et Roubaix).